

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 12 février 1982, à 10 h 30.

Président : M. Mohammad Jafar MAHALIATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES M. V. BEAUGE Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.W. STEELE
<u>Belgique</u> :	
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA M. YANG MINGLIANG Mme WANG ZHIYUN
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS Mlle K. CRITTENBERGER M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT Mlle L.M. SHEA M. J. GUNDERSEN
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. CH. ANWAR SANI M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI M. S. MOHAMMADI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. T. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MAINA M. D. NANJIRE M. J. MURIU KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALPAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOEPERT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L.J. MIDDLETON M. CHICK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOPIEV M. V.M. GANJA M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la 154ème séance plénière du Comité du désarmement.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de Cuba et du Kenya. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique prendra la parole à la fin de la séance dans l'exercice de son droit de réponse.

A ce sujet, j'aimerais préciser pour mémoire un aspect de la question de procédure soulevée hier. A notre 152ème séance plénière, mardi 9 février, le Comité a pris la décision de tenir deux séances plénières différentes, hier et aujourd'hui, à cause de l'intervention du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement et de la longue liste d'orateurs inscrits pour la séance plénière de jeudi. J'ai rappelé cette décision au début de la séance plénière d'hier. J'ai donc agi correctement en donnant la parole à la fin de la première séance pour l'exercice de droits de réponse.

La situation était différente de celle de la semaine précédente, lorsque nous avons poursuivi dans l'après-midi du même jour la séance plénière ouverte le matin. La séance du matin avait été suspendue et celle de l'après-midi était une reprise de séance. C'est pourquoi j'ai donné la parole à la fin de cette séance pour l'exercice de droits de réponse.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, à propos de votre explication, la délégation soviétique voudrait vous prier, à l'avenir, de ne pas faire distribuer des listes d'orateurs pour deux séances à la fois. On a distribué hier une liste de 10 orateurs, ce qui n'était encore jamais arrivé dans la pratique du Comité. Les listes d'orateurs sont distribuées pour une séance, et non pour deux. C'est la distribution d'une liste de 10 personnes qui a provoqué le malentendu que vous venez d'élucider. Je vous demanderai de bien vouloir appeler l'attention du secrétariat sur ce point.

M. AHLIAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais dir tout d'abord que la délégation pakistanaise a été peinée d'apprendre le décès de notre collègue, l'Ambassadeur Montezemolo. Je prie le distingué représentant de l'Italie d'accepter nos condoléances sincères et de les transmettre à la famille du défunt.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour rendre hommage à l'un de nos plus distingués collègues, l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, et lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle et importante affectation à La Haye. J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux représentants qui se sont joints à nous pour la première fois cette année. La délégation aura plaisir à coopérer étroitement avec eux tous.

Nous apprécions sincèrement le rôle efficace et très important joué par l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a guidé les travaux du Comité du désarmement pendant le mois de clôture de sa dernière session et la phase d'ouverture de la session actuelle. C'était une tâche difficile, dont il s'est acquitté avec une grande habileté.

A l'ouverture de la quatrième session annuelle de ce Comité, la délégation pakistanaise est très heureuse de voir à la présidence le distingué représentant de la République islamique d'Iran. Les peuples de nos deux pays ont une foi, une culture et une histoire communes. Ils partagent l'aspiration d'ordonner leur vie nationale conformément aux préceptes de l'Islam. Je suis certain que nos deux pays continueront

(II. Ahmad, Pakistan)

à coopérer pour établir un climat de paix et de sécurité durables dans la région la plus vaste du Sud-Ouest asiatique, sur la base d'un strict respect des principes de la Charte des Nations Unies, particulièrement ceux concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

Il est évidemment vital pour la communauté internationale de trouver une solution politique au conflit tragique de l'Afghanistan, sur la base du retrait immédiat des forces étrangères. Cela permettrait au peuple afghan de déterminer sa propre destinée et sa forme de gouvernement et de créer ainsi les conditions nécessaires pour que les plus de 3 millions d'Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran retournent dans leur patrie dans la sécurité et dans l'honneur. Le Pakistan reste l'ardent partisan d'une telle solution politique, en faveur de laquelle des efforts sont faits actuellement sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le peuple et le Gouvernement du Pakistan souhaitent sincèrement vivre dans une paix et une amitié durables avec tous les pays voisins. L'accord que le Pakistan et l'Inde sont en train d'étudier pour un échange de garanties mutuelles de non-agression et de non-recours à la force est d'une importance évidente.

Le Pakistan est profondément préoccupé par le climat de confrontation et d'acrimonie qui caractérise actuellement les relations entre les deux superpuissances. Il va de soi que les tensions internationales ne peuvent être supprimées que si les Etats respectent scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies. Simultanément, il faut s'efforcer de réaliser des progrès rapides et appréciables pour arrêter et inverser la course aux armements, particulièrement la course aux armements nucléaires, car elle contribue par elle-même à accroître la tension internationale.

Pour cette raison, le Pakistan se félicite de l'ouverture d'entretiens à Genève sur les armes nucléaires de portée moyenne et il espère que les deux parties à la négociation feront de leur mieux pour parvenir rapidement à un accord qui constituera une étape réelle et importante vers le désarmement nucléaire. Il espère aussi que les Etats-Unis et l'URSS s'entendront bientôt pour commencer des négociations sur les armes nucléaires stratégiques afin de parvenir à des réductions réelles et significatives de leurs arsenaux stratégiques.

L'importance de ces deux négociations, qui sont liées, pour le succès de tout le processus de désarmement saute aux yeux; on voit aussi clairement la responsabilité primordiale qu'ont les deux parties d'engager le processus d'un désarmement réel. En même temps, nous ferions bien de ne pas sous-estimer l'occasion politique que représente la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui va bientôt s'ouvrir. Malgré le climat politique inhospitalier actuel, cette session peut donner une impulsion au démarrage du processus de désarmement. Nous ne devrions pas non plus sous-estimer le rôle important que le Comité du désarmement peut jouer pour garantir que l'on ne manque pas l'occasion offerte par la deuxième session extraordinaire. Ma délégation se range donc à l'avis des orateurs qui ont émis l'avis que notre travail, pendant les douze prochaines semaines, devait viser principalement à faire en sorte que le Comité apporte la meilleure contribution possible au succès de la session extraordinaire.

Il ne fait pas de doute que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires contribuerait immensément au succès de la deuxième session extraordinaire. Cependant, l'espoir de voir cela se réaliser s'est éloigné. Il devrait pour le moins

(M. Ahmad, Pakistan)

être possible au Comité de créer, lors de cette session, un groupe de travail sur une interdiction complète des essais et de faire en direction du traité quelques progrès qui pourraient être signalés à la session extraordinaire. Il existe naturellement une relation directe entre un désarmement nucléaire et un traité d'interdiction des essais, mais nous avons l'impression que l'interdiction des essais était un objectif immédiat et non à long terme de tous les pays, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Nous ferions bien de considérer, à l'étape actuelle, les risques qu'entraînerait tout nouveau retard dans la conclusion d'un traité d'interdiction des essais. Il serait également bon de rappeler une fois de plus le lien qui existe entre les mesures visant à arrêter la prolifération verticale, et celles visant à arrêter la prolifération horizontale, des armes nucléaires.

Une autre question sur laquelle le Comité a été prié de conclure un accord destiné à être soumis à la deuxième session extraordinaire est celle des garanties de sécurité négatives. Ma délégation a été très satisfaite de l'appui quasi unanime dont a bénéficié le projet de résolution pakistanais sur cette question à la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Conformément à la recommandation de l'Assemblée contenue dans la résolution adoptée, ma délégation est prête à consacrer de nouveaux efforts intensifs à la recherche d'une approche commune ou d'une formule commune, et à étudier "notamment celles qui ont été envisagées par le Comité du désarmement au cours de sa session de 1981". Permettez-moi de rappeler, Monsieur le Président, qu'elles incluent principalement celle proposée par les Pays-Bas ainsi que les trois textes officieusement proposés par ma délégation. Toutefois, la discussion de l'année dernière a montré très clairement qu'un accord ne deviendrait possible que si les Etats dotés d'armes nucléaires revoyaient leurs positions, pour le moment divergentes, et répondaient d'une manière plus franche et plus crédible aux préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires touchant leur sécurité. L'appel de l'Assemblée générale est lancé "en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur une approche commune, et en particulier sur une formule commune, qui pourrait figurer dans un instrument international ayant force obligatoire". Je ne peux pas faire mieux que de reprendre cet appel. Ainsi que l'Ambassadeur Fein l'a dit, "la balle est dans le camp des Etats dotés d'armes nucléaires". Nous attendons d'eux une réponse sérieuse et réfléchie, et pas seulement une réaffirmation de positions qui ne sont conçues que dans le contexte de leurs intérêts égoïstes et de leurs doctrines nucléaires.

Ma délégation serait heureuse que l'on reconstitue le Groupe de travail des armes chimiques. Nous espérons qu'il recevra un nouveau mandat qui lui permettra de s'attaquer à la tâche concrète de négocier le texte d'une convention sur les armes chimiques. Cet objectif est devenu particulièrement urgent avec les rumeurs persistantes sur l'utilisation d'armes chimiques dans certaines parties du monde et d'autres nouvelles concernant des décisions prises pour accroître et moderniser les stocks d'armes chimiques. De nouveaux retards ou une ambiguïté concernant la conclusion d'une convention sur les armes chimiques pourraient bien éroder le consensus international existant sur cette question et ajouter le spectre d'une guerre chimique générale à l'ombre nucléaire qui menace déjà l'humanité.

Ma délégation est prête à oeuvrer avec diligence pour conclure une convention interdisant les armes radiologiques, à temps pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Toutefois, nous restons pleinement convaincus par l'argument de la Suède selon lequel le seul moyen réalisable d'utiliser la radioactivité à des fins hostiles est actuellement de détruire ou d'endommager des installations nucléaires. Il faut que la convention sur les armes radiologiques aborde franchement cette question. Le Comité du désarmement ne devrait pas gaspiller un temps et des ressources limités à préparer un traité qui n'a aucune signification pour le présent ou l'avenir prévisible.

(M. Ahmad, Pakistan)

Il a été dit que le Programme global de désarmement constituerait la pièce maîtresse de la deuxième session extraordinaire. Le groupe de travail sur cette question a effectué un travail considérable et important sous la direction compétente et expérimentée de l'Ambassadeur Garcia Robles. Toutefois, nous ne voyons pas encore le jour au bout du tunnel.

Les principales positions intervenant jusqu'ici dans les négociations sont essentiellement définies dans le document CD/223 soumis par le Groupe des 21, le document CD/205 présenté par quelques pays d'Europe occidentale, et la position concertée des pays socialistes exprimée en leur nom par le représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février. Bien qu'elle n'ait pas fini d'étudier la déclaration en question, ma délégation note avec satisfaction qu'aux termes mêmes de celle-ci, "les propositions soumises par le Groupe des 21 coïncident largement avec la position concertée des pays socialistes...". Malheureusement, il existe une divergence assez considérable dans la conception et dans le fond, entre la position du Groupe des 21 et celle des délégations d'Europe occidentale.

Je voudrais profiter de cette occasion pour développer quelque peu les raisons de la position adoptée par le Groupe des 21 et répondre à certaines des critiques qui ont été formulées à l'égard du document CD/223.

Les "mesures" à inclure dans le programme global de désarmement constituent la partie essentielle du programme. Il est dit, dans le paragraphe 109 du Document final, que "le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace...". Les mesures proposées dans le document CD/223 reflètent cet accord. Certaines ont pour objet d'arrêter la course aux armements, d'autres de réduire le niveau des armements et, d'autres encore de réaliser l'objectif final du désarmement général et complet. Par comparaison, le document CD/205 ne prévoit que des mesures de la première phase, laquelle, selon les auteurs du document, serait limitée aux négociations en cours. Pour le reste, il fournit une liste de questions à propos desquelles des négociations seraient entreprises ultérieurement, sans donner aucune indication sur leur contenu effectif ou leur échelonnement. A notre avis, un programme serait rien moins que global s'il ne s'étendait pas à toutes les mesures nécessaires pour réaliser le désarmement général et complet.

On a reproché au document CD/223 que les mesures qu'il prévoit sont trop détaillées et trop spécifiques. Je voudrais appeler l'attention sur le paragraphe 9 du Document final, où il est dit que "pour que le désarmement ... devienne une réalité, il est indispensable d'arrêter une série de mesures spécifiques de désarmement". Dans bien de ses parties, le document CD/223 reprend les dispositions déjà acceptées dans le Document final en y ajoutant seulement certaines précisions. Tel est particulièrement le cas pour les mesures de la phase I. La seule addition de fond apportée dans cette section du document CD/223 est celle, relative au paragraphe 50 du Document final concernant le processus de désarmement nucléaire, qui définit les objectifs de diverses négociations. Nous croyons comprendre que les négociations sur le désarmement sont toujours organisées en vue d'un objectif prédéterminé et plus ou moins défini. Comme l'a dit mardi dernier le représentant de l'Inde, si les Etats eux-mêmes doivent décider de ce qu'ils vont négocier, pourquoi s'embarasser d'un programme global de désarmement ? Ceux qui préfèrent une identification plus cryptique des mesures se fondent entre autres sur l'idée selon laquelle le Programme global de désarmement devrait constituer un "cadre" pour des négociations. Cependant, il ne faut pas confondre un cadre pour des négociations avec un schéma de

(M. Ahmad, Pakistan)

négociations comme celui suggéré dans le document CD/205. Nous sommes prêts à nous inspirer des éléments du Programme global de désarmement proposés par la Commission du désarmement, comme nous le recommande le distingué Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, mais nous ne pouvons pas nous limiter à ces "éléments" puisque le Comité du désarmement a été invité précisément à "élaborer" le Programme. En tout cas, la plupart des "éléments" constituent des résumés de dispositions énoncées d'une façon plus détaillée dans le Document final.

Pour ce qui est de l'échelonnement des phases du Programme global de désarmement, le paragraphe 9 du Document final indique que "ce programme, passant par toutes les étapes qui seront nécessaires, devrait aboutir au désarmement général et complet". Cela, à notre avis, allait sans dire. Il n'y a d'autre part aucune difficulté à identifier les mesures par lesquelles le Programme devrait commencer et celles par lesquelles il devrait finir. Ce qui est nécessaire, c'est de déterminer une séquence logique pour la ou les phases intermédiaires.

J'avoue que nous avons été assez surpris de voir que les auteurs du document CD/205 ne jugeaient possible d'inclure dans leur programme que des mesures de la première phase. En fait, leur document n'envisage même aucune des mesures de la phase finale qu'implique l'objectif même du Programme global de désarmement, à savoir le désarmement général et complet, et n'énumère les mesures intermédiaires que d'une façon schématique sans indication de leur échelonnement. D'autre part, les mesures spécifiques prévues en quatre phases dans le document CD/223 reflètent les priorités acceptées en matière de désarmement et un enchaînement rationnel du début jusqu'à la fin. Toutefois, nous ne prétendons pas que cette proposition ne puisse encore être améliorée ou que le classement ne puisse être modifié dans une certaine mesure.

On a beaucoup parlé de l'impraticabilité qu'il y aurait à introduire des "calendriers" pour l'application du Programme et de ses diverses phases. Par définition, un programme implique une séquence planifiée d'actions à entreprendre dans une période déterminée. Par exemple, le Programme d'action figurant dans le Document final de la première session extraordinaire contient bien un calendrier. On lit au paragraphe 44 que le Programme d'action "énumère les mesures spécifiques de désarmement dont l'application devrait se faire au cours des prochaines années ...". Naturellement, ces "prochaines années" sont maintenant écoulées et il n'a pas été fait grand'chose pour appliquer ces mesures, mais cela ne signifie nullement que le "calendrier" indiqué au paragraphe 44 ait été "impraticable" ou "irréaliste". Cela signifie plutôt que certains Etats n'ont pas tenu les engagements solennels qu'ils avaient assumés en vertu du Document final.

Puisque, parmi les mesures de la première phase du Programme global, figureront en principe celles non encore appliquées du Programme d'action du Document final, il existe déjà une indication du calendrier conformément auquel ces mesures devront être prises, c'est-à-dire les prochaines années. On peut discuter pour savoir si cela signifie trois, cinq ou sept ans. En outre, pour certaines des mesures de la deuxième phase, un "calendrier" a aussi été fixé. La Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement énumère les mesures qui devraient être réalisées pour la fin de la Décennie. Le Groupe des 21, extrapolant à partir de ces "calendriers" déjà acceptés et prenant en considération les périodes plus ambitieuses envisagées dans les projets de traité de 1962 des Etats-Unis et de l'URSS sur le désarmement général et complet, a suggéré que le Programme global de désarmement soit exécuté en quatre phases s'échelonnant sur deux décennies.

Bien entendu, le Groupe des 21 ne manque pas de réalisme au point de croire, dans le domaine du désarmement, en "la magie et l'automatisme d'un calendrier" pas plus que nous ne sommes convaincus de "la magie du marché" dans le domaine économique. J'espère que les critiques adressées au Groupe pour avoir proposé des calendriers "rigides" ou

(M. Ahmad, Pakistan)

"inflexibles" ne sont que le résultat d'un malentendu, plutôt qu'une interprétation délibérément fautive de notre position. Les calendriers que nous avons proposés pour le Programme global de désarmement et chacune de ses phases sont, comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, indicatifs, c'est-à-dire qu'ils indiquent ce que nous considérons être la période souhaitable pour la mise en oeuvre de certaines mesures. Il peut arriver, pour diverses raisons, par suite, par exemple, de l'absence de confiance mutuelle entre les Etats concernés, que ces mesures ne soient pas appliquées durant la période indicative. Mais cela ne signifie pas que le calendrier indicatif de leur application était "irréaliste" ou peu souhaitable. Au contraire, l'existence d'un calendrier agirait comme un stimulant pour des négociations, car il représenterait l'espoir concerté de la communauté internationale.

En outre, rien n'empêcherait par la suite de procéder à un réajustement réaliste du calendrier de chaque phase du Programme, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce dernier. Cela pourrait bien être une tâche importante du mécanisme qu'il faudra créer pour examiner la mise en oeuvre du Programme. Ma délégation est donc heureuse de noter que le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a accepté la nécessité d'une "fonction dynamique, une fonction de temps (qui doit être) incorporée au Programme", et qu'il envisage un rôle pour le mécanisme d'examen dans ce processus. Peut-être y a-t-il possibilité d'un compromis sur ce point.

Une autre question controversée est la nature du Programme, ou, de façon plus spécifique, le genre d'obligations qu'il créerait pour les Etats ou d'engagements auxquels elle les contraindrait. A plusieurs reprises, la délégation pakistanaise a exprimé l'opinion que le Programme devrait créer des obligations juridiquement contraignantes. Nous fondons notre proposition sur la conception qui est liée au Programme depuis qu'il a été proposé, à la suite de l'impasse touchant les projets de traité de désarmement général et complet proposés par l'URSS et les Etats-Unis. Cette interprétation du Programme global de désarmement, comme quelque chose qui créerait des obligations pour les Etats, a été confirmée à maintes reprises par des résolutions de l'Assemblée générale, et en particulier dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Par exemple, le paragraphe 109 du Document final énonce que "Les négociations (j'insiste sur le mot "négociations") sur le désarmement général et complet devront être menées en même temps que les négociations sur des mesures partielles de désarmement. Dans ce but, le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement ...". Les négociations, en particulier les négociations au sein de ce Comité, ont, sans exception, pour objet de réaliser des accords engageant les Etats sur le plan juridique. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit que "même les partisans d'un programme global de désarmement qui soit 'juridiquement contraignant' n'ont pas été jusqu'ici en mesure de montrer comment cet effet contraignant pourrait être techniquement réalisé". La procédure normale serait que le Comité du désarmement négocie et adopte le Programme global de désarmement, tout comme la Conférence du Comité du désarmement a négocié des instruments tels que le Traité sur la non-prolifération, après quoi le Programme serait approuvé par l'Assemblée générale, soit par consensus, soit par un vote majoritaire, et transmis aux Etats pour signature et ratification conformément à leurs procédures nationales.

Ma délégation est prête à examiner attentivement d'autres vues à ce sujet. Toutefois, nous mettrions sérieusement en doute la valeur et la nécessité d'un document qui ne créerait pas, pour les Etats, d'obligations concrètes et contraignantes de mettre en oeuvre le Programme global. La seule "solemnité" dans l'adoption du Programme ne saurait créer la confiance, parmi les Etats, que les uns et les autres assumeront les responsabilités interdépendantes.

(M. Ahmad, Pakistan)

Et, en l'absence d'un tel engagement clair et net, il est probable que le Programme connaîtrait un sort analogue à celui des déclarations et des programmes solennels précédemment adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Prétendre le contraire serait nous tromper les uns les autres, et peut-être nous tromper nous-mêmes et nos peuples.

Bien entendu, il est tout à fait évident que le Programme ne sera mis en oeuvre "que si la communauté internationale peut vraiment s'y rallier" et que s'il reflète "les intérêts de sécurité de toutes les parties concernées". Toutefois, il convient de se rendre compte que la communauté internationale est aujourd'hui composée principalement de pays non alignés et de pays en développement, qui représentent les deux tiers de l'humanité. Les intérêts de la sécurité de ces pays ont été ignorés, non pendant des décennies, mais durant des siècles. Si le processus du désarmement conçu dans un programme global de désarmement doit être "réaliste", il faut qu'il réponde aux intérêts de la sécurité de ces pays, maintenant et dans l'avenir. Il doit fournir une garantie d'équilibre et de sécurité non seulement à ceux qui obtiennent ce résultat par le déploiement d'armements considérables, mais aussi à la grande majorité des Etats qui sont relativement désarmés et militairement vulnérables. Tôt ou tard, un nouvel équilibre des forces plus équitable s'établira, non pas tant entre l'Est et l'Ouest qu'entre le Nord et le Sud. Il est évident que le désarmement devrait être la voie privilégiée pour parvenir à cet équilibre. Mais, s'il devient manifeste que les Etats militairement puissants ne sont pas disposés à abandonner leur supériorité militaire, que ce soit pour préserver l'équilibre entre eux ou pour exercer une domination sur des Etats plus faibles, il est probable que la course aux armements revêtira un caractère véritablement mondial et infiniment plus dangereux dans sa menace pour la survie de l'humanité. Malheureusement, il semble que l'histoire ait choisi cette voie; le défi qui s'impose à nous est de lui faire faire demi-tour. Voilà la "réalité" à laquelle nous devons faire face.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard et de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays. Moi aussi, je suis convaincu que les peuples de nos deux pays poursuivront leur coopération étroite conformément aux préceptes de l'Islam. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Solá Vila.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à une séance plénière du Comité, permettez-moi de vous adresser nos vœux très sincères, Monsieur l'Ambassadeur Mahallati, représentant de l'Iran révolutionnaire et non aligné, qui allez présider les travaux du Comité du désarmement pendant le mois de février. Nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux du Comité prendront la bonne voie et nous tenons à vous dire que vous pourrez compter à tout moment sur la collaboration de la délégation cubaine.

Permettez-moi aussi de féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Sani, d'Indonésie, qui a présidé le Comité avec tant d'habileté à la fin de sa session de 1981.

Je veux également joindre mes condoléances à celles qui ont été adressées à la délégation italienne à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Montezemolo.

Permettez-moi enfin de souhaiter au nom de ma délégation la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Australie, de la Bulgarie, de la Birmanie, de la Tchécoslovaquie, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Nigéria et des Etats-Unis d'Amérique, dont nous attendons la contribution aux travaux du Comité.

(M. Solá Vila, Cuba)

Monsieur le Président, la délégation cubaine s'oppose à ce que l'on introduise dans ce forum de négociations multilatérales sur le désarmement, unique par ses caractéristiques, des critères politiques étrangers à l'essence de ses travaux qui, loin de les aider, entraveraient le processus des négociations et tendraient à écarter le Comité de ses véritables fonctions.

Il convient de souligner en particulier que certaines des voix que nous avons entendues ces jours-ci et qui prétendaient analyser la situation internationale et ses répercussions éventuelles sur les travaux du Comité, sont celles-là mêmes qui gardent un silence honteux devant le massacre de dizaines de milliers de personnes en Amérique centrale.

Au Salvador, précisément, la junte génocide qui usurpe le pouvoir aux intérêts légitimes de ce peuple héroïque a assassiné plus de 32 000 personnes depuis janvier 1980, avec l'appui absolu de Washington. Ce n'est pas par hasard que, selon les organes de presse, il y a au Salvador un officier nord-américain pour neuf militaires salvadoriens.

Certaines des voix qui ont prétendu évaluer ici la situation internationale sont les mêmes que celles qui se taisent devant l'attitude provocatrice et agressive des Etats-Unis dans la mer des Caraïbes et approuvent l'exécution de manoeuvres militaires menaçantes et intimidantes dans cette zone, ainsi que les actes incessants et illégaux d'hostilité et d'agression militaire, politique et économique du Gouvernement nord-américain contre les Etats de la région.

Ce sont ces mêmes voix qui soutiennent, sous une forme ou sous une autre, l'occupation de la Namibie et les excès de l'Afrique du Sud en Afrique australe, et qui se taisent devant l'annexion de territoires au Moyen-Orient et les agressions contre le peuple palestinien de la part du régime sioniste.

Il faut reconnaître que les séances actuelles du Comité du désarmement se tiennent dans une période d'aggravation constante du climat international; nous devons en chercher les causes dans la poursuite de la course aux armements et l'augmentation continuelle des budgets militaires.

La communauté internationale voit comment certains Etats s'efforcent de maintenir la spirale des armements; comment ils introduisent dans leurs arsenaux de nouveaux types et systèmes d'armes de toutes sortes, malgré l'opposition croissante de l'opinion publique; comment ils créent et développent de nouvelles notions et doctrines militaires comme celle de la "guerre nucléaire limitée" qui, en définitive, ne servent qu'à accroître le danger d'un holocauste nucléaire, et comment ils appliquent des politiques ayant pour but d'éviter la coopération entre les Etats et d'encourager la confrontation et les intrigues.

Face à cette réalité, les négociations sur le désarmement assument une telle importance que tout doit être fait pour prévenir le danger de guerre nucléaire et garantir la paix et la sécurité internationales de façon stable et durable.

Dans ce contexte, ma délégation attache une grande importance aux négociations en vue du désarmement nucléaire. Non seulement cette question est reconnue comme prioritaire au paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais la nécessité et l'urgence qu'il y a à prévenir le danger de guerre nucléaire et à assurer le désarmement nucléaire sont constamment soulignées dans l'ensemble du Document.

(M. Solá Vila, Cuba)

Dans le programme de travail du Comité, les points prioritaires sont également l'interdiction des essais d'armes nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, étant donné l'influence incontestable qu'exercent ces deux éléments sur la course aux armements et les dangers que comportent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité.

A ce propos, le 9 février, lors de la dernière session plénière du Comité, nous avons entendu dire qu'il n'y a pas de course aux armements, sinon dans les arguments de je ne sais quelle propagande.

Est-il imaginable que certains croient pouvoir progresser sur la voie de la paix en adoptant pareille attitude ? Comment peut-on concilier pareil retour en arrière avec le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement ? Comment peut-on méconnaître ainsi sans vergogne tout ce qui est dit dans le Document final quant à la nécessité d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires ?

On a maintes fois évoqué au Comité la nécessité d'une volonté politique de tous les Etats participant aux discussions; cependant, la volonté politique est un élément qu'il nous est impossible de créer ici; nous devons l'apporter de nos pays respectifs.

Dès le début de ses travaux, le Comité doit donner au désarmement nucléaire et à l'interdiction des essais nucléaires la priorité qui leur a toujours été reconnue.

Lorsque nous discuterons de la création des organes subsidiaires dont le Comité doit disposer à ses séances de printemps, il nous faudra absolument tenir compte de ces priorités, et c'est pourquoi nous appuyons fermement la création immédiate de deux groupes de travail chargés respectivement des questions relatives à l'interdiction des essais d'armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Il va sans dire qu'étant donné la responsabilité qui leur incombe, tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être représentés à ces groupes de travail; nous attendons d'eux qu'ils adoptent l'attitude que leur impose leur situation d'Etats dotés d'armes nucléaires.

Peut-être convient-il de souligner à nouveau que la création de groupes de travail en tant qu'organes subsidiaires du Comité a été reconnue comme l'une des approches les plus efficaces pour accélérer les travaux du Comité.

Dans ce contexte, ma délégation appuie la création immédiate des groupes de travail pour continuer à progresser sur la voie, déjà ouverte au cours des années précédentes, de la recherche d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques, sur l'interdiction des armes radiologiques et sur l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite de voir que dès le début de sa session de 1982, le Comité a déjà décidé que le Groupe de travail sur l'élaboration d'un Programme global de désarmement poursuivra ses travaux sous la direction de l'Ambassadeur Garcíá Robles. Nous avons ainsi l'assurance que cet organe de négociation pourra présenter un projet de programme pour adoption à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(II. Sola Vila, Cuba)

De même, ma délégation estime que le Comité du désarmement a le devoir de rechercher les moyens de satisfaire aux demandes formulées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'il entreprenne des négociations en vue de la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, et qu'il élabore un traité interdisant le déploiement de tout type d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Plus tard, nous évoquerons en détail les questions dont s'occupe le Comité, mais je voudrais présenter quelques brèves observations sur la procédure à suivre pour leur examen.

La nécessité d'élaborer une convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants devient sans cesse plus urgente, compte tenu de l'accélération constante de la course aux armements, dont témoigne la récente décision du Gouvernement des Etats-Unis de permettre que leur fabrication continue.

L'an passé, le Groupe de travail sur les armes chimiques a accompli des progrès considérables qui devront être poursuivis cette année afin que la convention soit adoptée avec la diligence voulue.

L'élaboration de mesures urgentes ayant pour effet d'éviter le développement des armes chimiques, y compris des armes binaires, exige la création d'un groupe de travail investi d'un mandat adéquat qui lui permette de participer pleinement à l'élaboration de la convention.

Ma délégation espère qu'il sera possible de prendre une telle décision cette année, à une date rapprochée.

En ce qui concerne l'élaboration d'un traité d'interdiction des armes radiologiques, rien ne justifie un nouveau délai.

Dans sa résolution sur cette question, l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement de poursuivre les négociations sur le traité de sorte que le texte puisse en être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'élaboration d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques, surtout si elle était réalisée à la session de printemps de cette année, non seulement répondrait à la demande de l'Assemblée générale, mais constituerait un élément des plus positifs pour les travaux de ce Comité.

Pour ce qui est de l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, ma délégation estime que le Comité du désarmement ne doit pas suspendre ses travaux face à des propositions de compromis qui ne permettent pas de mener à bonne fin l'adoption d'un instrument international sur une question aussi importante.

La formulation de déclarations ayant une teneur identique de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ne doit pas être considérée comme un objectif à atteindre, mais comme l'une des approches que l'on pourrait provisoirement envisager en attendant l'élaboration de l'instrument international susmentionné.

(M. Sola Vila, Cuba)

Je crois maintenant de mon devoir de faire quelques brèves observations sur l'élaboration du Programme global de désarmement.

En premier lieu, il a été amplement reconnu au Comité que c'est là une des tâches particulières qui nous incombent en raison de l'imminence de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'adoption du Programme global de désarmement au cours de la session extraordinaire donnerait un élan considérable aux négociations sur le désarmement, et permettrait de les acheminer plus sûrement vers l'objectif du désarmement général et complet.

De l'avis de ma délégation, le Programme global de désarmement constitue un ensemble de mesures de désarmement logiquement liées, qui doivent être réalisées en une série de phases successives dans un délai déterminé.

L'application du Programme global de désarmement aurait pour effet non seulement d'assurer le succès des négociations sur le désarmement dans toutes les instances, mais de contribuer au maintien d'un climat international de compréhension et de coopération entre les Etats, dans lequel le renforcement de la détente internationale prendrait un caractère permanent et où tous les Etats jouiraient également de la paix et de la sécurité. A cet égard, nous insistons particulièrement sur l'instauration du Nouvel ordre économique international.

Dans sa résolution 36/92 F, intitulée "Rapport du Comité du désarmement", dont ma délégation a été l'un des auteurs, avec un important groupe de pays membres du Comité, l'Assemblée générale non seulement prie le Comité du désarmement d'intensifier ses négociations sur les questions prioritaires de désarmement, mais invite les membres du Comité participant à des négociations séparées sur des questions prioritaires à redoubler d'efforts en vue de parvenir à une conclusion positive.

C'est dans ce contexte que ma délégation salue l'ouverture de négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes nucléaires en Europe, qui ont débuté le 30 novembre de l'année passée.

Compte tenu de l'importance que ma délégation attache aux négociations menées hors de ce cadre, et reconnaissant l'influence positive qu'exercerait le déroulement de celles-ci sur les négociations du Comité, nous estimons qu'il est indispensable et urgent de reprendre les entretiens bilatéraux et trilatéraux sur le contrôle et la limitation des armements, qui sont actuellement interrompus sans aucune justification.

La reprise de ces négociations permettrait non seulement de donner une lueur d'espoir à la communauté internationale en ce qui concerne toutes les négociations sur le désarmement mais, nous en sommes certains faciliterait considérablement les travaux que doit accomplir ce Comité et les réalisations que l'on attend de lui.

Il me reste à ajouter, pour le moment, que ma délégation fonde toutes ses espérances sur le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en juin et juillet de cette année, à New York, et qui sera la deuxième consacrée par cet important organe aux questions de désarmement au cours de ses trente-six années d'existence.

(II. Sola Vila, Cuba)

Cette session extraordinaire devrait marquer un progrès par rapport à celle de 1978, et ses résultats devraient permettre d'accélérer l'application du Document final adopté à cette époque.

Il va sans dire que la responsabilité qui incombe à notre Comité en ce qui concerne la réalisation de cet objectif, ne peut être négligée, et que nous devons donc y consacrer dès maintenant tous nos efforts.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard et de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. l'Ambassadeur Maina.

II. MAINA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière à cette session du Comité, j'aimerais vous présenter mes félicitations pour votre accession à la Présidence du Comité pour ce mois. Nous vous louons de la façon dont vous avez dirigé nos débats, et ma délégation vous apportera un appui et une coopération sans réserves.

Je voudrais aussi rendre hommage à mon distingué ami, M. l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, pour le rôle qu'il a joué comme Président du Comité depuis août 1981. Ma délégation n'a pu assister à la session d'été du Comité pour des raisons indépendantes de sa volonté, et les informations que nous avons sur le travail accompli montrent que nous avons manqué une session passionnante.

Je tiens aussi à présenter des condoléances sincères à la délégation italienne et, par son intermédiaire, à la famille de feu M. l'Ambassadeur Vittorio Cordero di Montezemolo. Au Comité du désarmement, c'était un collègue précieux, et son amitié et sa contribution aux travaux du Comité manqueront à ceux qui ont eu l'occasion de travailler à ses côtés.

Nous nous réunissons à un moment où la situation internationale, du point de vue de la politique et de la sécurité, est précaire et très tendue. Tout indique que la tournure que prennent les événements dans le monde aujourd'hui pourraient avoir des conséquences sérieuses à moins qu'il ne soit mis fin à cette évolution. Nous ne pouvons siéger à ce Comité et ne rien dire à propos de cette évolution, puisqu'elle est directement liée à nos travaux. Nous ne voyons pas la moindre justification au silence. Nous ne pouvons croire que nos travaux ici aboutiront au moindre résultat tant que les principales parties déclareront en tous lieux, même au Comité, qu'elles favorisent les armements, la chose même que ce Comité a pour mission d'éliminer.

Il serait très impressionnant et passionnant d'observer la façon dont les deux superpuissances manoeuvrent et cherchent à se rejeter la responsabilité de l'évolution présente, si cela n'était si terriblement tragique. Ma délégation accepte l'idée que le Comité n'est pas le forum approprié pour soulever tous les problèmes qui ont contribué au développement des tensions actuelles dans le monde. Nous savons aussi que s'il fallait le faire maintenant, chacun d'entre nous, au Comité, pourrait attribuer la responsabilité de ces tensions à différentes parties, selon que nous le jugerons à propos. Mais attribuer des responsabilités n'est ni le rôle ni la fonction de ce Comité.

Limitée par ces considérations, ma délégation se demandait que déduire de l'intervention très importante du distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique et de la réponse également impressionnante du distingué représentant de l'Union soviétique, au début de cette semaine.

(M. Maina, Kenya)

Faisant abstraction du fait regrettable que ni l'un ni l'autre de ces pays ne saurait revendiquer un comportement clair et sans faille dans les relations internationales de ces trente dernières années, nous avons pensé que ces deux interventions véhiculeraient peut-être un autre message, plus important pour les travaux du Comité. Je fais allusion au différend touchant l'équilibre des forces entre les deux camps. On a d'abord retenu que l'équilibre des forces avait été atteint mais qu'il était maintenant perturbé, d'où la nécessité de rétablir la situation en fabriquant davantage d'armements. Puis est venue la dénégation que cet équilibre ait été perturbé. Des chiffres ont été cités à l'appui de l'affirmation selon laquelle l'équilibre des forces continuerait d'exister. Ni l'équilibre allégué, ni les données utilisées pour évaluer cet équilibre ne font l'objet d'une vérification ou d'un contrôle international. Ces deux éléments sont au centre des travaux du Comité et il est pertinent de se demander si le climat et le moment sont propices pour élaborer au Comité un mécanisme international de vérification, même si le contrôle devait venir par la suite. Il s'agirait là d'une approche constructive face au différend actuel et aux appels angoissés qui se font entendre un peu partout en faveur d'une augmentation des armements et de la préparation à la guerre. Si elle était adoptée, elle pourrait désamorcer la situation actuelle et peut-être représenter la première mesure tangible propre à renforcer la confiance si fondamentale pour les travaux du Comité.

En isolant ce thème dans les importantes interventions des deux délégations, nous n'avons pas sous-estimé les autres éléments de ces contributions à notre débat. Nous ne pouvons en aucune façon, pour ne mentionner qu'un seul de ces éléments, détourner l'attention des obligations fondamentales que tous les Etats ont assumées conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans cette première intervention, je désire simplement ajouter quelques observations à ce que de nombreuses délégations ont déjà dit au sujet de nos travaux. Ce Comité existe déjà depuis maintenant trois ans. Il serait décevant qu'il n'ait rien à montrer, en juin, sous forme d'un texte achevé de traité international couvrant l'un ou l'autre des aspects de nos travaux. Rien de ce que nous pourrions dire sur la difficulté de nos travaux, ni aucune comparaison avec les prédécesseurs du Comité du désarmement ne calmera les espoirs déçus de la communauté internationale, qui étaient nés avec la création du Comité du désarmement, il y a près de quatre ans. Cela ne nie en aucune façon tout le travail fortement motivé que le Comité a accompli jusqu'à présent, mais souligne bien la nécessité de donner la plus haute priorité à la préparation de notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est inutile à cette heure tardive d'élargir l'ordre du jour ou de consacrer trop de temps à débattre des questions de procédure, et même de la question brûlante de la création de nouveaux groupes de travail, avant de pouvoir faire état de progrès substantiels dans les travaux des groupes de travail existants. L'effectif de notre délégation est tout à fait limité et je pense qu'il en va de même pour d'autres délégations. La délégation du Kenya demande donc instamment au Comité de tenir compte de ce fait dans la détermination des priorités de travail et l'établissement du calendrier de chaque programme d'activité.

Je me permettrai de conclure mes observations en disant que ma délégation est pleine d'optimisme et d'espoir en ce qui concerne les travaux du Comité. Nous ne sommes nullement découragés par ce qui ne nous paraît être que des nuages sombres qui traversent passagèrement la scène internationale. Nous croyons que, tôt ou tard, il se produira une percée dans notre recherche de la voie menant au désarmement. Nous pensons n'avoir d'autre choix que de poursuivre nos efforts avec une détermination sans faille. Tous les éléments nécessaires au succès nous semblent réunis. Ce qui nous échappe apparemment, à l'heure actuelle, c'est l'habileté requise pour les assembler.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique dans l'exercice de son droit de réponse.

II. FIELDS (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, me référer à mes observations au sujet de la décision prise par la présidence, des observations que vous avez faites ce matin à propos de la continuation de la séance d'hier et des explications de votre décision d'hier.

Ma délégation n'a pas l'habitude de retarder les importants travaux du Comité en usant de façon inconsidérée de son droit de réponse. En fait, jusqu'ici, nous avons délibérément évité de prendre la parole, afin d'économiser le temps précieux du Comité. Pour ne pas perdre encore du temps aujourd'hui, je m'abstiendrai donc d'accorder aux accusations injustifiées et grotesques que le représentant de Cuba vient de lancer contre mon pays une attention qu'elles ne méritent pas. Toutefois, je me vois contraint de répondre brièvement à l'accusation virulente et sans fondement formulée hier par le représentant de la Mongolie.

Le distingué Ambassadeur de Mongolie a qualifié l'intervention de M. Rostow de "grossière" et de "calomnieuse". Il s'agit là d'une attaque d'un caractère personnel contre un représentant officiel d'un Etat membre, venu en tant qu'invité exposer au Comité le point de vue des Etats-Unis. Cette attaque viole toutes les règles de la bienséance en vigueur dans un organe collégial comme notre Comité auxquelles je suis habitué. Elle est dégradante, non seulement pour un hôte de notre Comité, mais aussi pour le Comité lui-même. Toutefois, j'ai constaté que l'Ambassadeur de Mongolie n'avait réfuté, et, en fait, ne pouvait réfuter aucun des arguments de fond présentés par M. Rostow dans sa déclaration.

Le représentant de la Mongolie s'est déclaré surpris que les Etats-Unis, comme de nombreux autres orateurs ces derniers jours, parlent, dans le cadre des travaux du Comité, de l'agression en Afghanistan et de la perte des droits de l'homme en Pologne. Je m'étonne franchement de cette déclaration, qui implique que la communauté internationale devrait ignorer ces menaces à la paix mondiale. Pour notre part, nous ne fermons certainement pas les yeux devant ces actes honteux.

Je voudrais aussi brièvement mettre les choses au point à propos de trois autres questions. Premièrement, je tiens à rappeler au représentant de la Mongolie - et aussi au représentant de Cuba - que les Etats-Unis se sont résolument et à maintes reprises opposés à la doctrine odieuse de l'apartheid et condamné le racisme sous toutes ses formes. Ils n'ont jamais approuvé, et n'approuveront jamais, une forme de racisme quelle qu'elle soit. En fait, nous avons mené notre guerre la plus sanglante - notre guerre civile - pour libérer notre nation du fléau de l'esclavage, puis nous avons inscrit dans notre Constitution une interdiction frappant cette forme ignoble de racisme et adopté, dans cette même Constitution, des dispositions garantissant des droits égaux à tous les citoyens. Deuxièmement, je voudrais faire observer que pendant même que nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui, les Etats-Unis poursuivent activement des consultations en vue d'instaurer la paix dans la région de l'Afrique australe et l'indépendance de la Namibie.

(M. Fields, Etats-Unis)

Enfin, je voudrais rappeler au représentant de la Mongolie que les Etats-Unis ont condamné, dans tous les forums appropriés, les actions d'Israël sur les hauteurs du Golan.

Monsieur le Président, j'espère que nous ne serons pas détournés à nouveau de notre importante tâche au Comité par des attaques sans fondement et des insultes adressées à des représentants officiels qui viennent exposer devant notre Comité les vues de leurs gouvernements.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je n'abuserai pas de la patience des membres du Comité en intervenant longuement encore une fois. Mais ma délégation se voit dans l'obligation de rappeler sa position après ce que nous venons d'entendre dans la déclaration faite par le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique. Dans sa déclaration, celui-ci s'est en effet permis à l'égard de mon pays diverses attaques concernant des accusations non fondées. Mais si l'on examine le fond de la question, le représentant des Etats-Unis n'a pratiquement pu réfuter aucune des thèses présentées hier dans notre déclaration. Qui pourrait en fait nier que la politique agressive d'Israël, appuyée et inspirée par les Etats-Unis d'Amérique, est depuis des décennies déjà l'une des principales sources de tension, non seulement au Proche-Orient, mais aussi dans le monde entier. A sa session extraordinaire, il y a tout juste quelques jours, l'Assemblée générale a adopté une décision qui cloue au pilori l'agresseur, c'est-à-dire Israël et ses protecteurs américains, et qui démontre clairement que si le Proche-Orient est l'un des points les plus chauds de notre planète, c'est en raison des actes incessants de brigandage international commis par Israël.

Qui pourrait nier les excès commis depuis de longues années par les racistes sud-africains, qui bénéficient d'un soutien moral illimité - et pas seulement moral - de la part de nombreux Etats occidentaux, et, en premier lieu, des Etats-Unis d'Amérique ? Il nous semble que nos collègues des pays africains auraient beaucoup à dire à ce sujet.

Dans sa déclaration d'hier, la délégation mongole s'est bornée à mentionner ces deux régions, où la situation est effectivement très préoccupante. Mais les Etats-Unis ne limitent nullement à ces régions leurs activités visant à réprimer les mouvements de libération nationale des peuples, saper la coopération internationale et appuyer des régimes dictatoriaux réactionnaires. Les fournitures d'armes américaines à la clique du Kouo-min-tang à Taïwan, effectuées conformément à la théorie des "deux Chines", ne sont-elles pas autre chose qu'une tentative d'aviver encore un autre foyer de tension dans le monde ? La République populaire mongole, qui figure au nombre des Etats asiatiques épris de paix, est un voisin de la République populaire de Chine. Nous avons toujours considéré et nous considérons qu'il n'y a qu'une seule Chine, la République populaire de Chine. Ces derniers temps, la situation en Extrême-Orient se détériore du fait que les Etats-Unis d'Amérique, en fournissant des armes à Taïwan, aggravent la tension dans cette région. Aujourd'hui, dans son intervention, mon collègue cubain, l'Ambassadeur Sola Vila, a déjà démasqué le rôle des Etats-Unis, qui soutiennent des régimes antipopulaires terroristes en Amérique latine et en particulier la junte salvadorienne qui, avec des armes américaines et avec la participation de soi-disant conseillers américains, répand à profusion le sang du peuple salvadorien. Des milliers et des milliers de Salvadoriens sont morts victimes de la junte, qui s'accroche au pouvoir grâce à l'aide financière, militaire et politique des Etats-Unis. Ces jours-ci, des cris de colère et de protestation se font vigoureusement entendre dans le monde entier contre la terreur inhumaine que fait régner au Salvador la junte salvadorienne, avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Enfin, peut-on fermer les yeux sur les ingérences incessantes des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats asiatiques, notamment de l'Iran, et sur leurs tentatives de faire évoluer les événements dans ce dernier pays dans un sens favorable pour les Etats-Unis. Je pense que tout cela est incontestablement lié aux questions du non-recours à la force, de l'inadmissibilité de l'expansionnisme, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du terrorisme international.

Nous ne voulions pas aborder d'autres questions, pour ne pas détourner l'attention du Comité de l'accomplissement de ses tâches, mais nous avons dû le faire, je le répète encore une fois, parce que le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique et quelques représentants d'autres pays ont jugé bon d'entraîner le Comité dans une discussion sur les causes de la tension internationale, en essayant, ce faisant, de tout présenter à l'envers. A ce propos, je voudrais souligner que la délégation mongole, tout comme d'autres délégations qui cherchent vraiment à progresser dans le domaine du désarmement, s'oppose catégoriquement à ce que ces questions soient liées aux négociations sur le désarmement et à l'obtention de résultats concrets dans ces négociations. Nous demandons à la délégation des Etats-Unis d'Amérique et à celles d'autres pays de donner au Comité la possibilité de s'occuper des problèmes en vue de la solution desquels il a été créé.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, José Martí a dit que les mots étaient faits pour dire la vérité et non pour la masquer. Or, les faits démentent ce qui vient d'être dit. Qui a opposé son veto, au Conseil de sécurité, aux justes sanctions réclamées contre Israël et l'Afrique du Sud en raison de leurs constantes violations de la Charte des Nations Unies ? Je répète que le Comité n'est pas un forum à polémiques. Pour notre part, la polémique ne nous fait pas peur et nous ne la fuyons pas, mais nous estimons qu'il y a d'autres lieux pour s'y livrer. Notre Comité a été créé pour négocier; par respect pour nous, pour vous tous et pour la délégation nord-américaine elle-même, je n'en dirai pas plus.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait évoquer une question qui, à notre avis, est importante, à savoir l'incident qui s'est produit hier et qui nous a sérieusement préoccupés et mis en garde. Il s'agit des cris menaçants proférés par un des visiteurs qui assistaient à la séance. Nous n'avons pas compris ce qu'il vociférait, ni même bien distingué dans quelle langue il s'exprimait, mais il a incontestablement perturbé le bon ordre des travaux du Comité. Eu égard au terrorisme qui sévit dans cette partie du monde, nous pensons qu'il faudrait envisager des mesures de sécurité propres à assurer au Comité des conditions de travail normales. Nous ne savons pas s'il existe, dans la pratique habituelle de l'Organisation des Nations Unies, tels ou tels contrôles du comportement des visiteurs. En tout cas, nous voudrions demander au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la répétition d'incidents de cette nature car, outre que cela perturbe le travail normal du Comité, cela peut aussi représenter une menace pour n'importe lequel de ceux qui sont assis autour de cette table. Quelques collègues ont dit qu'il s'agissait apparemment d'un homme pas tout à fait bien portant et il est possible qu'il se soit trouvé ici fortuitement. Mais à notre avis, ce n'est pas la place la plus indiquée pour des malades.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation mongole, appuyer l'observation que vient de faire le distingué représentant de l'Union soviétique.

Comme vous le savez, de par son effectif, la délégation mongole est peut-être bien la moins nombreuse au Comité du désarmement, et ses membres doivent assister à de nombreuses conférences internationales, y compris à la session actuelle de la Commission des droits de l'homme et à d'autres encore. Là, effectivement, se déroulent des débats fort tumultueux et chaque fois que j'entre dans la salle des séances, j'y trouve deux ou trois membres des services de sécurité, voire même davantage. Chaque fois, ils vérifient non seulement les badges, mais également les laissez-passer individuels. Je dis cela, Monsieur le Président, parce qu'hier, après un incident de ce genre, j'ai attiré l'attention du secrétariat là-dessus et lui ai demandé de rappeler à l'ordre des visiteurs assis dans la galerie.

J'approuve entièrement les considérations exprimées par le distingué représentant de l'Union soviétique. En effet, le Comité du désarmement est un forum international important, où siègent des représentants de gouvernements. J'estime que des mesures de protection et de sécurité appropriées sont indispensables pour assurer au Comité des conditions de travail normales. Je voudrais appeler votre attention, Monsieur le Président, ainsi que celle du secrétariat, sur ce point.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Hier, immédiatement après ce malheureux incident, en fait au moment même où il se produisait, j'ai envoyé mon adjoint à l'extérieur de la salle pour intercepter l'homme avec l'aide du fonctionnaire du Service de sécurité et déterminer son identité. Nous avons obtenu des précisions à son sujet. Il s'agissait d'un touriste venu ici de France avec sa femme et son enfant. Il s'est excusé de l'incident et on a pu constater qu'il n'était pas armé. Toutefois, nous avons demandé au chef du Service de sécurité de renforcer ici les mesures de sécurité, qui n'étaient manifestement pas tout à fait suffisantes hier, et je pense que cela sera fait. Si vous le voulez, je demanderai au Service de sécurité d'assurer le même contrôle de sécurité que celui, très strict, qui est exercé à la Commission des droits de l'homme. Je ne pense pas que ce soit difficile; il est certain que le contrôle de l'accès à la galerie du public doit être plus strict.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole ? Le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officiel contenant un calendrier indicatif des séances et réunions qui doivent se tenir la semaine prochaine. Bien entendu, comme beaucoup de choses dépendront des résultats de nos discussions sur les questions d'organisation, il s'agit là d'un calendrier provisoire, qu'il nous faudra peut-être modifier par la suite. S'il n'y a pas d'objections je considérerai que le Comité adopte ce document officiel.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je ferai une très brève observation ainsi qu'une proposition. Pour des raisons de force majeure, je devrai m'absenter de Genève le jeudi 18, vers 14 heures. Il me sera donc impossible d'être ici ce jour-là pour la séance du Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui, comme vous le savez et comme cela est indiqué sur le calendrier établi par le secrétariat, se tiendra normalement ce jeudi-là à 15 heures.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Je me demande, Monsieur le Président, s'il serait possible que la réunion officieuse de notre Comité, actuellement prévue pour le mercredi 17 à 15 heures, se tienne le jeudi 18 à la même heure, afin que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement puisse se réunir le mercredi 17, à 15 heures, au lieu du jeudi 18, à la même heure.

M. MAINA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai pris note de votre observation selon laquelle le programme pourrait être modifié. Mais, j'ai quelques préoccupations en ce qui concerne les points inscrits pour mercredi et vendredi. Les questions que nous sommes censés régler aujourd'hui après notre séance plénière portent sur la création d'organes subsidiaires et la participation d'Etats non membres du Comité. A ce sujet, vous allez présenter un nouveau projet de programme et certaines de ces questions sont réglées. J'espère que l'observation à propos de la modification du programme concerne cet aspect particulier, car autrement les décisions sur certaines questions très simples seraient plus longues à prendre ou renvoyées à plus tard.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne le programme de travail proposé, étant entendu qu'il s'agit d'un programme provisoire; en effet, l'inscription ici d'un point qui figure sur l'ordre du jour provisoire, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, pourrait impliquer qu'il y a adoption de l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas, du moins pour ce qui est de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme je l'ai signalé, le calendrier est provisoire, de sorte que cela ne pose pas de problème. S'il n'y a pas d'objections, nous allons l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Comme convenu, je convoquerai une réunion officieuse cinq minutes après la levée de notre séance plénière. La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 16 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 10.